

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2014)

**Heft:** 2053

**Artikel:** On ne joue pas aux Legos avec les journaux : le Graal des éditeurs s'appelle synergie : mise en œuvre différenciée après la reprise de tout "Le Temps" par Ringier qui a racheté la part de Tamedia

**Autor:** Jaggi, Yvette

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012804>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# On ne joue pas aux Legos avec les journaux

Le Graal des éditeurs s'appelle synergie. Mise en œuvre différenciée après la reprise de tout «Le Temps» par Ringier qui a racheté la part de Tamedia

Yvette Jaggi - 06 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26499>

Mettre ensemble les énergies rédactionnelles, les fusionner dans une *newsroom*, formater si nécessaire leurs produits avant de les aiguiller vers les supports et titres jugés adéquats, tels sont les effets recherchés des fameuses synergies voulues par les éditeurs de journaux et périodiques, aux prises avec des lectorats et des tirages [en baisse](#).

Tel est en tout cas l'objectif avoué de Ringier pour trois de ses publications romandes: *L'Hebdo*, magazine d'actualité en situation notoirement difficile, *Le Temps*, quotidien racheté pour contribuer à faire survivre le précédent, et *Edelweiss*, «mensuel féminin romand pour les faiseuses de tendances», qui vit d'annonces davantage que d'abonnements.

On saura dès le printemps prochain si ce curieux attelage romand peut effectivement avancer en trouvant son rythme et son allure, après une réunion forcée des rédactions sur le site lausannois de *L'Hebdo*.

## Collaboration dominicale

Tamedia, qui a vendu sa part au capital du *Temps*, a choisi une autre voie, présentement testée dans la presse dominicale, dont l'éditeur zurichois possède deux gros

tirages: la *SonntagsZeitung* (631'000 lecteurs) et *Le Matin Dimanche* (464'000), qui met en œuvre sa nouvelle formule et inaugure leur [collaboration](#), sans doute appelée à se développer.

Ainsi, ce dimanche 5 octobre, les deux journaux comprennent un *Dossier WEIN / VIN*, cahier spécial de 16 pages en allemand et 14 en français. Mis à part la publicité légèrement plus abondante dans la SZ que dans *LMD*, les deux versions se ressemblent exactement, hormis bien sûr l'éditorial, signé par le rédacteur responsable: au total, du traduit/collé de bonne facture.

Au reste, les deux quotidiens comprennent divers articles écrits dans l'une ou l'autre des deux principales langues nationales, par exemple sur le suicide préféré à l'EMS par un nombre croissant de personnes âgées au moment de perdre leur autonomie de vie à domicile.

Mais la recherche de synergies n'implique évidemment pas la publication de contenus identiques. Car le même sujet ne se prête pas forcément au même traitement rédactionnel de part et d'autre de la Sarine.

Ainsi on parlera différemment du Groupe Mutuel et de la démission en bloc de son

comité directeur, président tout puissant compris. Le titre en français: *Le cow-boy Pierre-Marcel Revaz en a eu assez du shérif fouineur des assurances...* au point de laisser la présidence à une femme, une Valaisanne «presque sans expérience» relève Jean-Claude Pécelet.

En allemand, la tonalité se veut plus informative, dès le titre: *Groupe Mutuel: un conflit d'intérêt empêche toute action en responsabilité*. [L'article](#) comprend, dans sa version papier, un organigramme particulièrement éclairant sur le pouvoir du clan Revaz, dont le chef pourrait perdre le contrôle des opérations après avoir égaré une dizaine de millions de francs.

Quant aux divers relais parlementaires du Groupe, ils sont nommément désignés - pour la première fois sauf erreur dans un journal alémanique. Le rôle particulier du futur ancien conseiller aux Etats démocrate-chrétien fribourgeois Urs Schwaller est également mis en lumière.

## Les entreprises et les rédactions ont leur personnalité

Les entreprises, on le sait, connaissent des mouvements de concentration et des opérations de fusion dont les

chances de succès dépendent autant d'affinités culturelles que d'opportunités économiques ou de circonstances financières.

A plus forte raison, on ne saurait traiter les rédactions comme des plots à déplacer de-ci de-là, au gré des

circonstances et sans projet éditorial autre que la production d'une publication ayant pour mission d'obtenir un certain taux de rentabilité.

## Haro sur les pauvres

L'UDC s'est trouvé un nouveau bouc émissaire: les bénéficiaires de l'aide sociale

Jean-Daniel Delley - 30 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26479>

Il n'est question que d'abus, de sommes extravagantes dépensées en pure perte pour des cas sociaux. L'aide sociale est aux abonnés de la chasse aux sorcières. En tête du peloton des chasseurs, l'UDC qui trouve là un nouveau terrain de combat pour, après les requérants d'asile et les étrangers, affaiblir les plus faibles.

Prenez un cas particulier, ignorez le contexte, criez au scandale avec l'aide de la presse de boulevard, généralisez-le et vous serez certain de vous attirer la compréhension de l'opinion publique. Après quoi vous osez proposer une solution honteuse, celle qui prévalait dans les siècles passés, l'aumône.

[Le cas particulier](#). La petite commune zurichoise de Hagenbuch abrite une famille érythréenne - une mère et ses sept enfants. L'intégration de madame se révèle difficile et sa progéniture sème la pagaille dans le village et à l'école. Quatre enfants sont alors

placés en institution. Facture pour la commune: près de 500'000 francs par an, à quoi il faut ajouter l'accompagnement pédagogique de la mère. Une facture qui alourdit singulièrement les finances communales, au point que les impôts devront être augmentés.

Avant de crier au scandale, il convient de distinguer. L'aide sociale au sens strict assure aux bénéficiaires le minimum vital social. Selon [les recommandations](#) de la Conférence suisse des institutions sociales (CSIAS), ce minimum correspond, par exemple pour une famille de quatre personnes, à 2'110 francs par mois, à quoi il faut ajouter le loyer et les frais médicaux.

Les mesures particulières de soutien relèvent elles de la protection de l'enfant et de l'adulte. Jusqu'en 2013 de la compétence des communes (tutelle), elles sont maintenant décidées par une [autorité professionnelle](#) organisée régionalement. Mais les coûts

restent à la charge des communes qui n'ont plus leur mot à dire.

C'est là que le bât blesse. De petites communes peuvent soudain devoir déboursier des montants importants. Or le marché du logement joue un rôle décisif dans la localisation des requérants de l'aide sociale. Le montant du loyer pris en charge étant plafonné, seules entrent en compte les localités où il est encore possible de se loger à relativement bon compte. Il est plutôt rare de trouver des assistés sociaux dans les beaux quartiers.

Ce serait en réalité aux cantons d'assumer les frais de ces mesures particulières (encadrement socio-psychologique, placement...) et non aux communes les moins riches. A noter que le coût global de ces mesures reste stable au fil des ans.

Le cas de Hagenbuch n'est certes pas unique, mais il reste l'exception. Mais cette nouvelle prise en charge devra faire